

OFFRE DE STAGE

Élaboration d'une méthode pour l'évaluation des programmes d'actions associés aux périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains. Expérimentation sur la Vallée du Gier Pilatoise et l'Ouest Roannais

Saint-Etienne, le 8 janvier 2015

Votre interlocuteur :

Lucie JIMENEZ
Chargée de mission
Nos Réf. : LJ/CR
Tél. : 04 77 48 40 52
Fax : 04 77 48 40 49

**Pôle Aménagement
et
Développement Durable**

Direction de l'Agriculture
de la Forêt et de
l'Environnement

**Conseil général
de la Loire**

CONTEXTE ET ENJEUX :

Une politique de préservation des espaces agricoles et naturels périurbains pour lutter contre l'artificialisation des terres agricoles

Dans la Loire, 700 à 1 000 hectares sont chaque année soustraits aux zones agricoles et naturelles, pour la réalisation de logements, de zones d'activités et d'infrastructures. Les zones périurbaines, dans laquelle la pression foncière est forte, sont les plus touchées.

Cette consommation foncière des espaces agricoles et naturels fragilise les exploitations agricoles. Outre la perte de terres agricoles, celles-ci subissent des contraintes d'exploitations liées à la fragmentation des espaces et au mitage (coût de l'éloignement des parcelles, usages conflictuels ...).

Préserver le potentiel foncier agricole est un enjeu majeur pour le département de la Loire. Aussi, le Conseil général de la Loire s'est saisi, en 2007, de la compétence de protection des espaces agricoles et naturels périurbains, issue de la loi de Développement des Territoires Ruraux de 2005.

Cette compétence donne la possibilité aux Départements d'instaurer des périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (P.A.E.N.), assortis d'un programme d'actions.

Pour la mettre en œuvre, le Conseil général a fait le choix d'une démarche ascendante et partagée. Des opérateurs locaux sont identifiés par appel à projets et assurent, avec une aide financière du Conseil général, la maîtrise d'ouvrage de l'étude préalable, de la définition des périmètres et du programme d'actions. L'animation du programme d'actions leur est également confiée.

Des secteurs périurbains protégés ou en voie de protection

Le Conseil général de la Loire a approuvé en 2011 un premier périmètre **PAEN dans la Vallée du Gier Pilatoise**, porté par le Parc Naturel Régional du Pilat. Ce PAEN sécurise 3 102 Ha sur les 5 communes de Saint-Chamond, Saint-Paul-en-Jarez, Farnay, Rive-de-Gier et Châteauneuf. Le programme d'actions a été validé pour une durée de 5 ans. Il associe plusieurs partenaires et recense l'ensemble des outils adaptés aux problématiques agricoles et environnementales locales. Il s'appuie notamment sur les outils et politiques du Conseil général de la Loire, de Saint-Etienne Métropole et de la Région Rhône-Alpes. Le programme d'actions s'achèvera et devra être évalué en 2015.

Deux autres projets émergent sur le territoire départemental. La définition d'un PAEN est en cours dans le secteur de la **Côte roannaise** sous maîtrise d'ouvrage de Roanne Agglomération. Les communes de la Vallée de l'Ondaine sont intéressées également et vont désigner prochainement un maître d'ouvrage.

PROJET DE STAGE :

Objectifs :

Le programme d'actions du PAEN Vallée du Gier Pilatoise arrive à échéance. Il est nécessaire d'établir un bilan précis des actions qui ont été réalisées et d'évaluer le programme dans sa globalité, en associant tous les acteurs qui contribuent à sa mise en œuvre.

Le Conseil général de la Loire a besoin de définir une méthode d'évaluation des programmes d'actions sur les périmètres PAEN qu'il institue. Cette méthode lui sera utile pour les futurs PAEN en cours d'élaboration.

Par ailleurs, les résultats de l'évaluation du PAEN de la Vallée du Gier Pilatoise permettront au Conseil général de prendre du recul sur son intervention et éventuellement d'ajuster l'exercice de la compétence PAEN.

Cette mission sera confiée à un stagiaire niveau Master ou Ingénieur Agronome.

Missions :

- Construire une méthode d'évaluation de la mise en œuvre de la compétence PAEN par le Conseil général de la Loire (périmètres et programmes d'actions).
- Tester et adapter cette méthode sur les deux territoires PAEN de la Loire dont les états d'avancement sont différents :
 - PAEN Vallée du Gier Pilatoise : évaluer le programme d'actions 2011-2015 et proposer des orientations stratégiques pour un nouveau programme d'actions ;

- PAEN Ouest Roannais : concevoir les indicateurs d'évaluation dès l'élaboration du programme d'actions.
- Proposer, si nécessaire, des ajustements de la politique du Conseil général de la Loire en matière de PAEN.

Profil du stagiaire :

Niveau fin d'études : Master dans le domaine de l'aménagement ou du développement territorial ou Ingénieur Agronome.

Conditions du stage :

Lieu : Saint Etienne, locaux du Conseil général de la Loire, service Agriculture.
Déplacements fréquents dans le PNR du Pilat et sur les communes du PAEN Vallée du Gier Pilatoise, ainsi que dans le Roannais.
Permis B obligatoire.
Durée du stage : 6 mois
Période : à partir de février ou mars 2015
Indemnités de stage selon réglementation en vigueur.

Encadrement :

Service agriculture - Conseil général de la Loire
Responsable de service : Guillaume VERPY
Maître de stage : Lucie JIMENEZ, chargée de mission aménagements fonciers agricoles

Envoyer CV et LM par courriel au plus vite.

lucie.jimenez@cg42.fr